

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

Etaient Présents : Catherine BROS, Régine BROS, René DELCLAUX, Francis ESPINASSE, Christelle GONCALVES, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Raymond VIGUIER.

Etait excusés : Valérie CRISTIANO, Daniel IBANEZ, Rose-Marie LEBOURCQ, Cécile VERDIER, Guilhem TOURNIER.

Présents : 10

Votants : 10

A été élu secrétaire de séance : Michel ROUMEGOUS.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

N° 29072019-01 : Opération « Aménagement Ancienne Minoterie - Espace associatif » Attribution des marchés de travaux

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 13120218-01 du 13 décembre 2018 portant Opération « Rénovation du Vieux Moulin pour la création d'une médiathèque intercommunale, d'un espace associatif et de logements » - Approbation de l'Avant-Projet Définitif et validation du programme du Projet ;

Monsieur le Maire rend compte de la procédure adaptée de consultation pour les marchés de travaux en 16 lots. La consultation a été réalisée du 20 décembre 2018 au 21 janvier 2019. La Commission d'Appel d'Offre du Groupement de commande dédiée à l'opération a ouvert les plis le 22 janvier dernier. 39 plis ont été réceptionnés. L'analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre a été présentée le 6 mars à la Commission d'Appel d'Offre qui a décidé :

1°/- de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité les lots n°1 ; n° 14 et n° 15 et de relancer une consultation sous forme de procédure adaptée de ces 3 lots, en apportant par ailleurs des modifications au cahier des charges du lot n°1 et en le scindant en trois lots :

- LOT 1 A : Désamiantage
- LOT 1 B : Démolitions, Terrassement, VRD
- LOT 1 C : Démolitions et Gros Œuvre

2°/- d'engager une négociation avec toutes les entreprises des lots n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13 et n°16.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

La nouvelle consultation, engagée pour les lots n°1A, n°1B, n°1C, n°14 et n°15 a été réalisée du 8 au 29 avril 2019 et la négociation des lots susmentionnés s'est déroulée du 10 au 29 mai 2019.

La Commission d'Appel d'Offre du Groupement de commande, après l'actualisation des offres suite à la seconde consultation et à la négociation, s'est réunie le 11 juin et le 3 juillet dernier pour une nouvelle analyse des offres. Les critères d'attribution des points concernent 60% l'offre de prix et 40% la valeur technique de l'offre. La synthèse de l'analyse pour chacun des lots, telle que validée par la Commission d'Appel d'Offre du Groupement de commande est présentée en annexe 1 (*tableau des entreprises qui ont soumissionné + tableau du classement des offres par lot*).

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Groupement de Commande qui pilote la présente consultation et prévoit la signature des marchés de travaux par chacun des maîtres d'ouvrage. Sur la base du classement des offres validé par la Commission d'Appel d'Offre, le Maire expose la répartition des marchés, par lot et par maître d'ouvrage telle qu'elle figure en annexe 2 (*tableau excel de l'architecte volet 1*).

Le montant total de l'opération s'élève à **1 556 200.67€ HT** dont 41 579.57€ de PSE1 et 2 265.00€ HT de PSE2 validées par les maîtres d'ouvrage respectifs. L'opération se décompose ainsi :

- Maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes du Plateau de Montbazens : **877 424.16€ HT** soit **56.38%** du montant total des travaux ; dont 875 159.16€ HT de travaux de base, plus la PS3 « ouverture accès livraisons + cheminement » sur les lots n°01C et n°5 d'un montant de 2 265.00€ HT.
- Maîtrise d'ouvrage Commune de Montbazens : **403 761.38€ HT** soit **25.95%** du montant total des travaux ; dont 362 181.81€ HT de travaux de base, plus la PS1 « aménagement intérieur des 2 logements temporaires » concernant les lots n°6, n°7, n°8, n°11, n°13 et n°14 pour un montant de 41 576.57€ HT ;
- Maîtrise d'ouvrage Aveyron Habitat : **275 015.13€ HT** soit **17.67%** du montant total des travaux.

Monsieur le Maire rappelle, conformément à la convention de Groupement de commande, que le prorata des montants respectifs des travaux résultant de la consultation et de l'attribution des marchés fixe la clé de répartition de la prise en charge des dépenses communes du groupement de commande et notamment des marchés de maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études dont est titulaire le coordonnateur, la Commune de Montbazens. Les dépenses engagées et à venir, relevant dudit Groupement de Commande, feront l'objet d'un remboursement à la Commune de Montbazens, par la Communauté de Communes et Aveyron Habitat, sur la base de cette répartition.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la Commune est propriétaire de l'ensemble des bâtiments au sein desquels est inscrit le projet qui prévoit :

- La création de la bibliothèque-médiathèque mutualisée avec l'office de tourisme et des espaces d'exposition par la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens
- L'espace associatif et des logements locatifs par la Commune
- Trois logements locatifs à vocation sociale par Aveyron Habitat

La mise à disposition des espaces nécessaires aux opérations de la Communauté de Communes d'une part et d'Aveyron Habitat d'autre part, fera l'objet de baux emphytéotiques entre la Commune et chacun des preneurs. Les baux à venir détermineront par ailleurs les modalités de répartition des charges communes liées aux espaces mutualisés (entrée, hall, escaliers et couloirs, toilettes...), au prorata des surfaces et des usages.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le classement des offres et le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commande ;
- **DECIDE d'ATTRIBUER et de NOTIFIER** les marchés aux entreprises suivantes :
 1. LOT 1A – Désamiantage : SARL JP VERINES – 82300 CAUSSADE pour un montant de 4 816.41 € HT sur le montant total de l'offre de 13 156.00 € HT ;
 2. LOT 1B – Démolition – Terrassement –Gros Œuvre : SARL ARRAZAT Didier et Fils – 12220 MONTBAZENS pour un montant de 14 782.75 € HT sur le montant total de l'offre de 59 689.00 € HT
 3. LOT 1C – Démolition – Gros Œuvre : SARL Pierre ALDEBERT – 12510 DRUELLE pour un montant de 139 551.60 € HT sur le montant total de l'offre de base de 529 220.20€ HT
 4. LOT 2 – Charpente bois – fermettes industrielles : SAS SICOB – 12240 RIEUPEYROUX pour un montant de 10 816.18 € HT sur le montant total de l'offre de 23 000.00 € HT
 5. LOT 3 – Couverture ardoise et tuile – zinguerie : CROUZET GUIRAL – 12500 ESPALION pour un montant de 19 753.16 € HT sur le montant total de l'offre de 59 858.07 € HT
 6. LOT 5 – Menuiserie extérieure aluminium – occultations - serrurerie : SARL ROUERGUE ALUMINIUM – 12000 RODEZ pour un montant de 34 684.59 € HT sur le montant total de l'offre de 131 094.18 € HT
 7. LOT 6 – Doublage – isolation – cloisons sèches : SARL SAPP – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 37 329.69 € sur le montant total de l'offre de 124 901.05 € HT
 8. LOT 7 : Menuiseries intérieures agencement : LAUSSEL & FAU – 12740 SEBAZAC pour un montant de 9 690.00 € HT sur le montant total de l'offre de 95 000.00 € HT
 9. LOT 8 : Chappe, carrelage, faïence : SARL LUCAMA – 12300 FIRMI pour un montant de 12 555.40 € HT sur le montant total de l'offre de 45 755.33 € HT
 10. LOT 9 : Résine : SARL SAPP – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 6 286.26 € HT sur le montant total de l'offre de 14 042.20 € HT
 11. LOT 10 : Faux-plafond : BELET ISOLATION – 12510 OLEMPS pour un montant de 4 159.30 € HT sur le montant total de l'offre de 6 100.00 € HT
 12. LOT 11 : Peinture revêtement sol-souple : SAS GASTON Père et Fils – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 6 312.71 € HT sur le montant total de l'offre de 46 957.36 € HT
 13. LOT 12 : Ravalement : SARL CANO et Fils – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 8 207.22 € HT sur le montant total de l'offre de 43 892.25 € HT
 14. LOT 13 : Electricité – courant fort – courant faible : SARL ELIT – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 13 154.36 € HT sur le montant total de l'offre de 105 000.00 € HT
 15. LOT 14 : Plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation : SARL Jean-Luc BROUSSY – 12390 MAYRAN pour un montant de 32 114.92 € HT sur le montant total de l'offre de 140 315.33 € HT
 16. LOT 15 : Espaces verts : IDVERDE – 12340 BOZOULS pour un montant de 5 848.44 € HT sur le montant total de l'offre de 11 696.88 € HT
 17. LOT 16 : Echafaudage : SARL CANO et Fils – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 2 118.82 € HT sur le montant total de l'offre de 10 678.25 € HT

Concernant le LOT 4 – Etanchéité – toiture végétalisée, l'entreprise SARL DELBES – 12000 RODEZ est retenue pour un montant total de 52 000.00 € HT. Les marchés seront signés par la Communauté de Communes d'une part pour un montant de 44 108.17 € HT et par Aveyron Habitat pour un montant de 7 891.83 € HT.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

- **VALIDE** la prestation supplémentaire PSE1 pour l'aménagement intérieur des 2 logements temporaires dont la plus-value s'élève à 41 579.57 € HT. Les prestations complémentaires seront intégrées à la commande des entreprises et intégrées dans la signature des marchés concernés. Le montant total du marché de travaux s'élève ainsi à 403 761.38 € HT ;
- **DECIDE** de souscrire une assurance dommage ouvrage et mandate le Maire pour réaliser la consultation nécessaire et signer le marché à intervenir ;
- **MANDATE** le Maire et le 1^{er} Adjoint pour établir et signer les baux emphytéotiques avec la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens et Aveyron Habitat qui régiront la mise à disposition du bien immobilier et fixeront les modalités de gestion des espaces mutualisés et des charges communes au prorata des surfaces et des usages ;
- **AUTORISE** le Maire et le 1^{er} Adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces décisions et à signer tous les documents se rapportant à l'ensemble du marché ;
- **MANDATE** le Maire pour procéder à la mise en œuvre du marché et au lancement du projet.

N° 29072019-02 : Garantie d'acquisition-amélioration de 3 logements par Aveyron Habitat – contrat de prêt Caisse des Dépôts et Consignations

Vu la demande formulée par Aveyron Habitat et tendant à garantir un Prêt de Haut Bilan Bonifié – destiné à l'acquisition-amélioration de trois logements dans l'ancienne minoterie à Montbazens ;
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous ;
Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code civil ;
Vu le contrat de prêt n°95734 en annexe signé entre Aveyron Habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : le Conseil Municipal de Montbazens accorde sa **garantie à hauteur de 18.42%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **237 500 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 95734 constitué en ligne de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

N° 29072019-03 : Achat de terrain Parcelle AI n°149

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des terrains appartenant à Monsieur ESCUDIE Jean-Louis situés La Peyrade Basse sur la commune de MONTBAZENS dans le cadre d'une réserve foncière.

Considérant le prix proposé de 3.50 € / m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'acquérir au prix principal de quarante-sept mille cinq cent quarante-sept euros et cinquante cents (47 547.50 €) le terrain sis La Peyrade Basse 12220 MONTBAZENS cadastré section AI n°149 d'une superficie de 13 585 m².
- **DIT** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal sur l'opération 178 (acquisition foncière).
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

N° 29072019-04 : Achat de terrain Parcelle AI n°150

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des terrains appartenant à Monsieur BERTHOMIEU Jean-Claude situés La Peyrade Basse sur la commune de MONTBAZENS dans le cadre d'une réserve foncière.

Considérant le prix proposé de 3.50 € / m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'acquérir au prix principal de vingt-huit mille deux cent quatre-vingt euros (28 280.00 €) le terrain sis La Peyrade Basse 12220 MONTBAZENS cadastré section AI n°150 d'une superficie de 8 080 m².
- **DIT** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal sur l'opération 178 (acquisition foncière).
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

N° 29072019-05 : Subventions 2019

Monsieur le Maire ouvre les débats sur les subventions communales 2019. Le Conseil examine l'ensemble des demandes. Pour les demandes de subventions dont le dossier est jugé incomplet, souhaitant disposer d'une présentation détaillée de l'activité associative et de l'usage de la subvention sollicitée, le Conseil décide de reporter la décision d'attribution de la subvention 2019 au prochain Conseil dans l'attente de complément d'information.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2019,

Vu la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés,

Vu la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demandes de subvention pour l'année 2019, présentés par les associations. Il indique par ailleurs qu'il convient d'attribuer une subvention à l'OGEC de St Géraud.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Principal 2019 de la commune au compte 6574 :

Associations	Montant subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 350 €
Amis du livre (bibliothèque)	1 500 €
Anciens combattants FNACA	40 €
Anim'a Montbazens	2 000 €
Cercle des Aînés	250 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Diane Montbazinoise	80 €
Donneur de sang	250 €
Pétanque de Montbazens	80 €
Secours catholique	330 €
USM	3 000 €
APPMA Le ver rouge	80 €
Assoc'piquante	1 200 €
Ecurie Défi Racing	400 €
Resto du Cœur	200 €
Euphonie	415 €
Echiquier – Collectif International d'Art	Décision reportée
D'click Montbazinois – Club Photo	Décision reportée
Total	13 175.00 €

- **d'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme du Plateau de Montbazens de 1 393.00 € correspondant à 1 € par habitant de la Commune, pour la réalisation d'un sac cabas, sous réserve que l'ensemble des Communes sollicitées attribuent la même subvention proportionnelle ;
- **d'ACCORDER** une subvention à l'OGEC de St Géraud d'un montant de 16 500 euros, les crédits relatifs à cette subvention étant prévus sur le Budget Principal 2019 de la Commune au compte 6558 ;
- **de DONNER** pouvoir à Monsieur de Maire pour mettre en œuvre l'ensemble de ces décisions et signer tous les documents qui s'y rapportent.

N° 29072019-06 : Création d'un poste permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles – ATSEM Principal de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe, en raison des besoins d'encadrement au sein de l'Ecole Publique de Montbazens,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles – ATSEM – Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à 14 heures par semaine annualisées, pour le service de garderie de l'Ecole Maternelle du temps périscolaire de midi et du soir, à compter du 1^{er} octobre 2019

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2019,

Filière : **Médico-sociale**

Cadre d'emploi : **Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles**

Grade : **Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe :**

- ancien effectif : 1
- **nouvel effectif : 2**

Les candidats devront justifier d'un CAP Petite Enfance et d'une expérience professionnelle en milieu scolaire de minimum 2 ans.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- **VALIDE** en conséquence le tableau des effectifs de la Commune de Montbazens tel qu'il figure ci-après, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2019 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administrative	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à temps non complet : 20 heures hebdomadaires
		Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1 poste à temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	3	1 poste à temps non complet : 22h hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 27 heures hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 17.667 heures hebdomadaires
		Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	2	1 poste à temps complet 1 poste à temps non complet : 32 heures hebdomadaires
Médico-sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} Classe	2	1 poste à temps non complet : 28h30 hebdomadaires 1 poste à temps non-complet : 14h hebdomadaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre la décision aux services de l'Etat, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron et le Comptable Public ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Ecole Publique

Le Conseil Municipal fait le point sur la préparation de la rentrée scolaire 2019. Il décide d'une part de maintenir les tarifs déjà en vigueur pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire, et, d'autre part, de ne pas modifier le règlement intérieur du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire.

Questions diverses

Michel ROUMEGOUS constate que le drapeau de cérémonie « 14-18 » est fatigué et mériterait d'être remplacé. Il suggère d'associer les Anciens Combattants au choix du drapeau et souligne qu'il serait bien de s'en occuper avant les prochaines cérémonies. Jacques MOLIERES approuve.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30.

Délibérations
N° 29072019-01 : Opération « Aménagement Ancienne Minoterie - Espace associatif » - Attribution des marchés de travaux
N° 29072019-02 : Garantie d'acquisition-amélioration de 3 logements par Aveyron Habitat – contrat de prêt Caisse des Dépôts et Consignations
N° 29072019-03 : Achat de terrain Parcelle AI n°149
N° 29072019-04 : Achat de terrain Parcelle AI n°150
N° 29072019-05 : Subventions 2019
N° 29072019-06 : Création d'un poste permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles – ATSEM Principal de 2ème classe

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 29 juillet 2019

Signatures :

Catherine BROS

Régine BROS

René DELCLAUX

Francis ESPINASSE

Christelle GONCALVES

Jacques MOLIERES

Nathalie RAOUL

Yannick RECOULES

Michel ROUMEGOUS

Raymond VIGUIER